

## RÈGLEMENT DU CONCOURS « LES REPORTERS WAPITI »

**Article 1** - La société MILAN PRESSE, 300 rue Léon Joulin, 31101 Toulouse Cedex 9, organise, avec son magazine WAPITI destiné aux enfants de 7 à 13 ans, un grand concours, intitulé « Les reporters Wapiti ».

**Article 2** - Pour participer, il suffit de s'inscrire sur le site, de télécharger les documents d'aide et d'envoyer avant le 30 avril 2010 (cachet de la poste faisant foi), un reportage de 8 pages, sur support papier ou sur CD, relatant une action écocitoyenne, qui favorise le respect de la nature, menée par la classe au cours de l'année.

L'adresse d'expédition est la suivante : "Milan Presse, Concours Reporters Wapiti, 300 rue Léon Joulin, 31101 Toulouse Cedex 9".

Les reportages reçus dans le cadre de ce concours ne seront pas retournés à leur expéditeur.

**Article 3** - Le concours est ouvert à l'ensemble des classes des écoles et des collèges de France. Les CLAE, centres de loisirs associés à l'école et les CLHS, centres de loisirs sans hébergement, peuvent également participer.

**Article 4** - Principe du concours :

Il est proposé aux enseignants de construire leur projet pédagogique de l'année autour d'une action écocitoyenne qui favorise le respect de la nature.

Pour participer au concours, la classe devra mener au long de l'année un reportage sur une action écocitoyenne favorisant le respect de la nature, puis rédiger un documentaire de 8 pages avec textes, photos, etc., sur l'action menée.

Les participants (enseignants) auront à disposition sur le site [www.wapitimag.com](http://www.wapitimag.com) :

- le règlement du concours ;
- un bulletin d'inscription (à remplir en ligne) ;
- des pistes à exploiter par les élèves ;
- une fiche pédagogique « comment créer un reportage ? » ;
- le gabarit du reportage à construire.

Trois prix seront décernés dans le cadre de ce concours :

- le prix du meilleur reportage ;
- le prix spécial du jury « originalité de l'action écocitoyenne » ;
- le prix spécial du jury « meilleurs visuels » (photos, illustrations, etc.).

Les gagnants seront désignés par un jury composé de :

- la directrice des rédactions
- la rédactrice en chef de Wapiti
- un conseiller pédagogique de la rédaction Wapiti
- une journaliste à la rédaction Wapiti
- une 1<sup>re</sup> rédactrice-graphiste de Wapiti
- un membre complémentaire (n'ayant aucune compétence scientifique, pédagogique ou journalistique particulière).

**Article 5** – Sont à gagner :

- Prix du meilleur reportage : la présence d'un membre de la rédaction de Wapiti pour participer à un atelier de 4 heures au sein de la classe et l'opportunité pour chaque participant de devenir reporter-consultant pour la rédaction pendant un an (dès l'année suivante).

- Prix spécial du jury « originalité de l'action écocitoyenne » : des livres Editions Milan pour la bibliothèque de classe et l'opportunité pour chaque participant de devenir reporter-consultant pour la rédaction pendant un an (dès l'année suivante).

- Prix spécial du jury « meilleurs visuels » (photos, illustrations, etc.) : des livres Editions Milan pour la bibliothèque de classe et l'opportunité pour chaque participant de devenir reporter-consultant pour la rédaction pendant un an (dès l'année suivante).

L'organisateur se réserve le droit de modifier la nature des lots annoncés sans qu'aucune contestation ne puisse être formulée.

**Article 6** - La participation à ce concours n'est pas limitée, mais une même classe (même nom, même adresse) ne pourra gagner qu'un seul prix.

**Article 7** - En aucun cas, la contrepartie en espèces du lot ne pourra être versée.

**Article 8** - L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler ou de reporter le concours.

**Article 9** – Les gagnants seront désignés au plus tard le 31 mai 2010 et seront prévenus individuellement par courrier.

La liste des gagnants sera visible sur Internet à l'adresse suivante : [www.wapitimag.com](http://www.wapitimag.com), ainsi que dans le magazine Wapiti du mois de juillet 2010.

En outre, le dossier retenu pour le prix du meilleur reportage sera mis en ligne sur le site [www.wapitimag.com](http://www.wapitimag.com)

**Article 10** - Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation. Il ne sera répondu par téléphone à aucune question concernant le concours.

**Article 11** - Les gagnants autorisent par avance l'organisateur à utiliser leur nom, leur adresse ou leur image à des fins publicitaires et dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, sans autre compensation que celle du prix gagné. En cas de refus, le gagnant renonce expressément au bénéfice du prix qui lui était destiné.

**Article 12** - Sauf avis contraire des participants, Milan Presse traitera leurs coordonnées par informatique pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits. Ils bénéficient du droit d'accès et de modification prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Article 13** - La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.